

Image not found or type unknown



Allocation équivalent retraite et reversion

Par **Claude6343**, le **09/12/2023** à **17:41**

Bonjour, j'ai eu l'allocation équivalent retraite de 2008 a 2013. Je n'avais pas demandé une pension de reversion auquel j'avais droit et ne l'ai demandé qu'à mon départ à la retraite en 2013. Pensez vous que si mes ressources aér plus pension de reversion ne dépassaient pas le plafonds, j'aurai eu droit à l'aer à taux plein plus la pension de reversion.

Merci de vos réponses.